

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2010

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 26
 représentés : 9
 pour :30
 abstentions :5
 contre :0

OBJET : Vœu de la Majorité municipale en soutien à l'Education nationale pour un enseignement de qualité : pour des enseignants bien formés et en nombre suffisant

L'An deux mille dix, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix huit juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, A. BULLET, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

C. MARAZANO	à	L. ZANOLIN
JP. DAMAIS	à	G. MERGY
G. DELISLE	à	P. BUCHET
D. LAFON	à	P. GUYON
B. KABANDA	à	P. DEPOUX
J. NGALLE EBOA	à	J. SEGRE
D. BEKIARI	à	M. FAYOLLE
P. DUPLAN	à	S. LOURS-GATABIN
M. BUCQUET	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : P. LE QUERRE est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'objectif du Gouvernement de 16.000 nouvelles suppressions de postes dans l'Education nationale pour 2011 va continuer de détériorer la qualité de ce service public alors que 40.000 postes ont déjà été supprimés depuis 2008 ;

Considérant que cet objectif ne pourra être atteint qu'avec l'augmentation des effectifs des classes déjà surchargées, la diminution de la scolarisation des enfants âgés de deux ans en maternelle et la suppression totale des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), comme le confirme le courrier du Ministère de l'Education nationale donnant 13 pistes aux recteurs pour trouver de nouveaux postes à supprimer en 2011 ;

Considérant enfin la réforme gouvernementale concernant la formation des enseignants qui prévoit, dès la rentrée 2010, la disparition des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, et par conséquent la prise de fonctions de fonctionnaires, nommés dans des classes dont ils auront la responsabilité pendant leurs stages, quelques semaines seulement après avoir passé un concours portant essentiellement sur des connaissances disciplinaires, sans formation professionnelle et en particulier pédagogique ;

Considérant que la réussite scolaire et donc l'avenir de tous les enfants doit être une priorité nationale avec des enseignants bien formés, correctement payés, et en nombre suffisant auprès des écoliers et notamment des élèves en difficulté ;

SOUHAITE

Article 1 : Que le Gouvernement revienne sur les suppressions de postes et les atteintes à la qualité de la formation des enseignants.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale
- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Sous-préfet des Hauts-de-Seine
- M. ROSSELET, Inspecteur d'académie
- L'Inspection de l'Education nationale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET